

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-4/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024296-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : GBIORCZYK Anne

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

---

OBJET : Convention Etat-Département relative à la mise en place des "colos apprenantes" pour 2022.

L'Etat, en 2022, a reconduit le dispositif "colos apprenantes" .

Ce dispositif a été mis en œuvre dès 2020 pour répondre aux impacts de la crise sanitaire sur les apprentissages des enfants et prévenir les éventuels décrocheurs.

A cet égard, les enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) étaient identifiés comme devant faire l'objet d'une attention particulière notamment par un soutien d'activités pédagogiques.

Le Département a été informé en mai 2022 de la reconduction de ce dispositif qui a particulièrement ciblé les enfants de l'ASE, en proposant un soutien financier d'un montant de 400€ par enfant et par séjour se déroulant sur les mois de juillet et d'août 2022,

Durant cet été, 360 enfants de l'ASE du Département ont bénéficié de ce dispositif. Le département va donc bénéficier de 144 000 € de financements de l'Etat.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la Loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

VU la Loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

Vu la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 14 juin 2019 approuvant le Schéma des solidarités 2019-2024,

Vu la délibération 7/01 du 16 décembre 2021, relative au budget primitif 2022 Protection de l'enfance

Vu la délibération du Conseil départemental N°4/08 en date du 19 novembre 2021 autorisant la signature de la convention pour 2021,

Vu l'instruction ministérielle n° 104 du 14 mars 2022 relative à la mise en œuvre du dispositif « colos apprenantes » pour l'année scolaire 2021/2022"

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : D'approuver le projet de convention financière avec l'Etat relative à la mise en place des colos apprenantes pour 2022, joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention annexée à la présente délibération et à percevoir ainsi des recettes de l'Etat pour un montant de 144 000 €,

Article 3 : la recette sera inscrite sur l'opération « Prestations destinées aux enfants accueillis »(RF21).

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne